

EMPRUNTER UN VÉLO AVEC VÉLOCITÉ

La Ville d'Angers prête gratuitement un vélo aux personnes majeures. L'emprunteur s'engage à n'utiliser le vélo que sur le territoire des communes d'Angers Loire Métropole. La durée du contrat est d'un an maximum.

COMMENT EMPRUNTER UN VELO ?

- Si vous ne possédez pas une Carte A'tout :
Prendre un Rendez-vous à Velocité avec les mêmes pièces justificatives demandées pour la Carte Atout. Voir la liste en page 2.
- Si vous possédez un Carte A'tout :
 - Se présenter à velocité ou prendre RDV en apportant votre Carte Atout et un RIB français.

CARTE A'TOUT :

C'est plus simple avec la carte A'tout car toutes les pièces justificatives sont enregistrées pour l'année dans le dossier A'tout. Elle est obligatoire pour emprunter un vélo.

Cette carte nominative vous permet d'accéder à différents services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole : transport, bibliothèque, sports, etc.



COMMENT JE PEUX DEMANDER LA CARTE A'TOUT ?

DANS UNE AGENCE DE TRANSPORT EN COMMUN IRIGO :

Adresse : 5 Place Lorraine à Angers

Téléphone : 02 41 33 64 64

Site web: <https://www.irigo.fr/>

→ Ouvert du Lundi au Samedi : de 08:30 à 18:30

EN LIGNE :

1. Aller sur le site web : <http://atout.angers.fr/>
2. Créez votre compte personnel sur "Je crée mon compte".
3. Renseignez les informations personnelles (nom, adresse e-mail, date de naissance etc.).
4. Téléchargez tous les documents demandés. Vous trouverez une liste de ces documents ci-dessous.
5. Commandez votre Carte A'Tout en ligne.
6. Vous pouvez aussi payer votre facture en ligne. Connectez-vous sur le site web pour profiter de tous les autres services de la Carte A'tout.

**Demander la carte A'Tout à l'agence IRIGO est beaucoup plus facile et prend moins de temps.
Cela vous permet d'obtenir votre carte immédiatement.**

**Cependant, si vous demandez votre carte A'Tout dans une agence IRIGO, vous êtes obligé de
d'acheter 10 tickets individuels (12,60 €, chaque ticket étant valable une heure, pour le bus et le tram)**

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA CARTE A'TOUT :

- Pièce d'identité (carte d'identité pour les étudiants européens, passeport ou titre de séjour),
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom. Il sert de caution. **En cas de dégradation, l'utilisateur paie les réparations et le remplacement du vélo en cas de vol.** Un compte bancaire français est obligatoire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Certificat de scolarité de l'année en cours.

OÙ JE PEUX RETIRER MON VÉLO ?

Vélocité

6, rue de la Gare

Du Mardi au Vendredi, sans interruption, de 09:30 à 18:30

(Fermé entre 12:30 et 13:30 pendant les jours scolaires)

☎ 02.41.18.13.21

✉ velocite@ville.angers.fr

Pour savoir plus :

<https://www.infos-jeunes.fr/dispositifs/velocite-velos-en-pret-gratuit-angers>

Référent ESA pour ce dossier :

Alejandra CARRIL

a.carril@groupe-esa.com

02.41.23.55.08